



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

Ville de Teyran

Département de l'Hérault

**Extrait du registre
des procès-verbaux du Conseil Municipal
Séance du 15 février 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 9 février 2018, les membres composant le Conseil Municipal de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le jeudi 15 février 2018 sous la présidence de Monsieur Éric BASCOU, Maire de Teyran.

Étaient présents : Éric BASCOU, Édouard DE COLLE, Françoise GALLAS, Philippe SECONDY, Patrick ROCHER, Sylvie CAMALON, Bernadette ORGEVAL, Marie-Agnès RÉMY, Nicole DUPRAT, Laurent BILLY, Maurice OUAZANA, Guilhem SERRE, Albert BOURRUST, Eric CHAILLAN, Maurice GODÉ, Christelle POYO, Olivier LAHOUSSE, Brigitte HOURTAL, Guy GLEIZES, Monique BERTOLETTI, Salvator D'AURIA, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents et ayant donné procuration : Brigitte BOUSQUET à Sylvie CAMALON, Sophie LANNI à Guilhem SERRE, Huguette LABALME à Patrick ROCHER, Odile VELAY à Éric BASCOU, Nathalie BEDOS-BAILLAT à Bernadette ORGEVAL, Philippe TOIROT à Monique BERTOLETTI.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du conseil.

Monsieur Patrick ROCHER est désigné à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Le Président de séance fait la lecture de l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2018

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 18 janvier 2018.

2- Autorisation de signature de la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie – Hérault Énergies

Rapporteur : Philippe SECONDY

Philippe SECONDY indique la volonté de la commune de renouveler son engagement dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public. Il rappelle l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif réglementaire obligeant les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergies en entreprenant différentes actions auprès des

consommateurs. Les collectivités, acteurs essentiels de politiques locales, qui mobilisent citoyens et consommateurs sur leur territoire, peuvent valoriser leurs actions sous forme de CEE.

Mises en place par loi POPE de 2005, les primes CEE sont versées par les revendeurs d'énergie aux maîtres d'ouvrage (collectivités, entreprises, particuliers) qui peuvent bénéficier de ces primes lors de la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Plus de 100 types de travaux sont éligibles aux primes CEE : isolation, chaudière, éclairage, pompe à chaleur, fenêtres...

Le syndicat Hérault Energies propose aux communes de lui transférer la gestion des CEE et de les accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des CEE. La commune de Teyran participe depuis quelques années à ce dispositif par le biais d'Hérault Energies.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet de convention entre Hérault Énergies et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie ; autorise ainsi le transfert à Hérault Énergies des certificats d'économies d'énergie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E auprès d'un obligé ; autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'habilitation avec Hérault Énergies.

3- Octroi d'une subvention à l'association Acanthe en vue de la mise en œuvre de la valorisation des patrimoines de la commune

Rapporteur : Bernadette ORGEVAL

Bernadette ORGEVAL informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'organisation d'un week-end de valorisation des patrimoines de la commune qui se déroulera les 16, 17 et 18 février prochains, la municipalité a fait appel à l'association Acanthe pour assurer la totalité des animations prévues. Cette association, composée d'étudiants en Master Valorisation et Médiation des Patrimoines de l'Université Paul Valéry Montpellier III, a pour vocation la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du Languedoc-Roussillon.

Afin de mener à bien cette action, un budget d'un montant de 6600 € est nécessaire. La commune de Teyran est sollicitée pour participer à hauteur de 4000 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et à verser une subvention de 4000 € à l'association Acanthe.

4 - Rapport et débat d'orientations budgétaires M14 (R.O.B.-D.O.B.)- budget principal et budgets annexes de la commune - exercice 2018

Rapporteur : Eric BASCOU

Eric BASCOU rappelle que ce débat, institué par la loi du 6 février 1992 modifiée, est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (article L2312-1 du code général des collectivités territoriales) et doit être organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Or, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a accentué l'information des conseillers municipaux en obligeant la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Monsieur le Maire présente ces orientations pour l'année 2018 à l'assemblée qui font l'objet d'un Rapport d'Orientations Budgétaires et qui sera transmis au contrôle de la légalité et publié. Un débat d'orientations budgétaires est tenu entre les élus.

Eric BASCOU remercie Edouard DE COLLE pour le travail réalisé dans le cadre de ce R.O.B.-D.O.B.

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires du budget principal M14 pour l'exercice 2018 ; prend acte de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires du budget principal M14 pour l'exercice 2018 sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires ; approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires.

5- Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Pic Saint-Loup Haute Vallée de l'Hérault

Rapporteur : Eric BASCOU

Eric BASCOU indique qu'après quelques difficultés rencontrées en 2012, ce SCoT a été retravaillé depuis et une nouvelle mouture a vu le jour.

Par délibération en date du 9 janvier 2018, le Conseil communautaire a arrêté le projet de SCoT de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. Conformément aux dispositions de l'article L.143 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT a été transmis pour avis à la Ville de Teyran en tant que Personne Publique Associée.

Monsieur BASCOU rappelle les principales orientations du SCoT sont articulées autour de quatre axes forts :

- objectif n°1 : préserver les valeurs fondamentales qui font l'image du territoire
- objectif n°2 : maîtriser les effets de la croissance démographique
- objectif n°3 : s'appuyer sur les potentialités du territoire pour asseoir le développement économique
- objectif n°4 : organiser la mobilité pour limiter les déplacements automobiles et faciliter le report modal

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de SCoT du Pic Saint-Loup Haute Vallée de l'Hérault.

6- Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Grand Pic Saint-Loup 2018

Rapporteur : Bernadette ORGEVAL

Les services de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup ont transmis à la commune la liste des opérations éligibles au titre des fonds de concours pour l'année 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder aux demandes de fonds de concours pour les projets suivants :

Nature des travaux	Montant des travaux	Montant de l'aide sollicitée
Espaces naturels sensibles	20 000 €	8 000 €
Travaux d'accessibilité	15 000 €	7 000 €
Un toboggan	12 000 €	6 000 €
Divers trottoirs et cheminements doux	18 000 €	9 000 €
Montant total	65 000 €	30 000 €

Madame Monique BERTOLETTI indique qu'elle pense que le coût du toboggan est élevé.

Bernadette ORGEVAL précise que c'est surtout l'installation d'un sol souple, pour être conforme à la réglementation, qui majore le montant des travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux demandes de fonds de concours pour les projets présentés ci-dessus.

Informations générales :

Madame Monique BERTOLETTI demande, au nom de Monsieur Philippe TOIROT, quels vont être les 120 logements réalisés à la ZAC. Quel type de logements ? Quel nombre exact ?

Monsieur BASCOU répond que les chiffres exacts sont connus mais qu'il ne peut ce soir donner de mémoire que des chiffres approximatifs.

Les logements seront composés d'environ :

- 40 logements sociaux : en R+1, attribués par la commission d'attribution des logements sociaux selon des critères imposés par la loi et à partir du fichier officiel des demandeurs de logements sociaux,
- 10 primo-accession : petits terrains avec maisons jumelées (250m²) attribués selon des critères définis au préalable,
- 67 parcelles libres : terrains entre 400 et 600 m².

Bernadette ORGEVAL précise que le programme du week-end des journées du patrimoine est disponible sur le site de la ville.

La séance est levée à 21h40. La parole est donnée au public.

Le Maire de Teyran
Éric BASCOU

Le Secrétaire de séance
Patrick ROCHER